

Version traduite en français par impressum  
Stadtrat Zürich  
Madame Karin Rykart, Vorsteherin Sicherheitsdepartement

Zurich et Fribourg, le 3 mai 2021

## **1er mai : plaintes et obstructions contre des journalistes. Lettre ouverte à l'occasion de la Journée internationale de la liberté de la presse.**

Chère Madame Rykart,

Nous avons été alarmés par les événements de ce 1er mai. La police a empêché les journalistes, qui ont prouvé leur qualité de journalistes, de faire leur reportage et a même porté plainte contre eux.

Le ZPV et **impressum** demandent aux autorités responsables de retirer ces plaintes avec effet immédiat. Car elles violent la liberté de la presse et ne peuvent être justifiées par le principe de proportionnalité.

L'association de presse de Zurich est la plus importante organisation de journalistes de la région de Zurich, et impressum est la plus grande organisation de journalistes de Suisse.

Votre site web insiste sur la nécessité d'un "dialogue équitable et coopératif fondé sur la confiance mutuelle". La déclaration de mission de la ville de Zurich indique également que "la crédibilité est assurée par la fiabilité, la transparence et la cohérence des règles et contraintes". Nous voulons le croire et sommes convaincus qu'aujourd'hui, à l'occasion de la Journée internationale de la liberté de la presse, vous montrerez que vous considérez que les médias libres et indépendants font partie de cette société ouverte en retirant les plaintes.

Le 3 juillet 2020, une délégation de journalistes et de représentants de leurs organisations a engagé une discussion amicale avec vous et le commandant Blumer. Ils ont mutuellement souligné l'importance de protéger la liberté des médias, non seulement pour les journalistes, mais surtout pour la population et la société démocratique dans laquelle nous voulons vivre. Nous vous avons rappelé l'importance de la carte de presse suisse RP et aussi qu'elle est ouverte à tous les journalistes travaillant dans les médias qui adhèrent aux principes éthiques du Conseil de la presse, à savoir la "Déclaration des devoirs et des droits des journalistes" suisse, c'est-à-dire le "Code des journalistes". Cela s'applique à tous les journalistes, quel que soit leur support, ce qui inclut les médias traditionnels ainsi que les nouvelles plateformes. Nous nous réjouissons de la poursuite de ces discussions et espérons qu'elles seront bientôt suivies de mesures concrètes qui permettront de prévenir efficacement des événements comme celui du 1er mai.

Dans une société ouverte et démocratique fondée sur l'État de droit, il est du devoir de toutes les autorités de protéger la liberté de la presse et, si nécessaire, de soutenir activement les journalistes dans leur travail. Y faire obstacle n'est pas digne d'autorités démocratiquement légitimées.

Nous espérons que vous reconnaîtrez l'importance du droit à l'information de la population et donc de la protection des journalistes, et que vous prendrez les mesures nécessaires suite à cette lettre.

Je vous prie d'agréer, chère Madame Ryckart, l'expression de nos sentiments distingués.

Franca Siegfried,  
Présidente d'im**pressum**

Janosh Tröhler  
Président ZPV

Urs Thalmann  
Directeur d'im**pressum**

